



---

## **Projet de décision : date et lieu de la session extraordinaire de l'Assemblée mondiale de la Santé**

Le Conseil exécutif, ayant examiné la décision WHA74(16) (2021), a décidé :

- 1) que la session extraordinaire de l'Assemblée mondiale de la Santé visée dans la décision WHA74(16) se tiendrait du lundi 29 novembre 2021 au mercredi 1<sup>er</sup> décembre 2021 au Siège de l'OMS à Genève, en personne, ou virtuellement si des restrictions aux réunions physiques empêchaient la tenue de la session extraordinaire en personne ;
- 2) que, au cas où des restrictions aux réunions physiques empêcheraient que la session extraordinaire visée au paragraphe 1 se tienne en personne, la décision d'organiser la session extraordinaire par moyens virtuels serait prise par le Conseil exécutif selon une procédure écrite d'approbation tacite ou, exceptionnellement, par le Bureau du Conseil, en concertation avec le Directeur général.

= = =